



LE BREIL SUR MERIZE

SEANCE DU
05 Octobre 2010

Session Ordinaire

relevé des décisions

date de convocation : 28.09.2010

date d'affichage : 07.10.2010

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, MOISE Tania, BEUVIER Pascal, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : néant

Pas d'observations sur le précédent compte rendu

Assurance contrat groupe Risques Statutaires

Par délibération du 25 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la consultation en vue de la souscription de la convention d'assurances auprès d'une entreprise agréée afin de couvrir les risques statutaires du personnel communal. Le taux de cotisation retenu est de 4,24%.

Après avoir procédé à une consultation, en parallèle, auprès d'autres organismes pour la collectivité, et au vu du rapport, le Conseil Municipal décide de retenir Groupama pour couvrir les risques statutaires du personnel communal au taux de 3,95% pour les agents du régime CNRACL et un taux de 1% pour les agents du régime IRCANTEC pour une durée de 3 ans.

Renforcement réseau alimentation électrique desserte station d'épuration

La construction de la nouvelle station d'épuration de 2000 EH nécessite le renforcement du réseau électrique en raison de la puissance d'alimentation demandée à savoir Moyenne tension de 20 000 volts et basse tension 230/410 Volts.

Le bureau d'études chargé par Electricité Réseau distribution France (ERDF) doit poser un poste de transformation ainsi que 3 câbles devant passer sur les parcelles appartenant à la collectivité cadastrées section A n°153, 1285, 1301 et 1299.

A cet effet, l'Assemblée délibérante doit donner son accord pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord pour l'alimentation électrique de la station d'épuration
- autorise la pose du poste de transformation et des câbles sur les parcelles sus visées
- prend acte du montant des travaux estimé à 13.555,11€ HT
- autorise le maire à signer les conventions nécessaires à ces travaux et toutes pièces nécessaires à cette opération

Projet de bornage zone d'activités

En raison du passage des câbles pour l'alimentation électrique de la station d'épuration suivant le tracé du futur chemin devant desservir la zone d'activités, et élaboré par les membres de la commission communale de la voirie, il apparaît indispensable d'officialiser le bornage de cette zone d'activités.

Après délibération, le Conseil Municipal

- accepte de procéder au bornage du pourtour des parcelles de la zone d'activités cadastrées section A n° 153, 1285, 1301 et 1299.
- désigne le cabinet BARBIER, géomètre à Connerré, pour élaborer le bornage
- autorise le Maire à signer les documents liés à cette opération
- demande qu'un tarif d'achat de ces parcelles soit fixé car des mesures de publicité pourraient être mises en oeuvre. Des renseignements seront pris.
- donne son accord à une proposition d'achat d'environ 8 stères de bois entreposé à l'entrée de la station. L'enlèvement est urgent afin de faire nettoyer cet accès, il devra être réalisé avant la fin octobre.

Fleurissement

Sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal décide de procéder à l'aménagement paysager autour du Monument aux morts. Il consistera à l'arrachage des thuyas, de nouvelles plantations fleuries et arbustives seront réalisées avec une allée piétonne. Le travail sera effectué par les agents du service technique. Le coût est estimé à 2500€. Adopté à l'unanimité.

Comptes rendus réunions

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des réunions

- du SMIRGEOMES en date du 18 juin 2010. Le maire attire l'attention de ses collègues sur la mise en place de la redevance incitative qui consiste à faire payer l'utilisateur au nombre de levée du container à ordures ménagères. Il précise que des enquêtes seront mises en place pour informer sur cette disposition et vérifier la cohérence des foyers (nombre de personnes) avec l'utilisation des containers, d'abord sur le pays Calaisien, et Bessé sur Braye, puis sur le territoire de la communauté de communes du pays des Brières et du Gesnois. Cette étude représente un coût de 113.388€ et est financée en totalité par l'ADEME. Il signale également le projet de construction d'une nouvelle usine de traitement des déchets ménagers sur le site actuel à Ecorpain qui devient obsolète. La société BIOREVA a été retenue dans le cadre d'un marché public de travaux pour un

montant d'investissement de 8.572.260€, le seul financement proviendrait du CTU pour un montant de 350.000€. Le coût d'exploitation serait de 850.000€/an. La mise en service de cette structure est fixée pour fin 2012, début 2013.

- du conseil d'administration du Centre Social Rural en date du 30 mars 2010

- de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois du 17 septembre 2010.

Droit de Prémption Urbain

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », Le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées Section A n°1414 et 378.

Réforme de la fiscalité locale

Le Maire informe l'assemblée que la réforme de la fiscalité locale va entraîner le transfert du taux départemental de la taxe habitation au 01 janvier 2011 vers les communes. La loi de finances pour 2010 n'a pas prévu le maintien automatique des abattements pratiqués par le département à l'occasion de ce transfert. C'est le régime des abattements en matière de taxe d'habitation de la commune qui s'appliquera. Après échanges de points de vue, et vote à main levée, le Conseil Municipal, par 13 voix pour le maintien des abattements communaux existants, et 2 voix contre, décide de maintenir les abattements communaux existants, à savoir 10 et 15% pour charges de famille ; il ne sera pas institué d'autres abattements.

Séance levée à 22 heures 30.

Prochaine réunion : Mardi 02 Novembre 2010

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the text 'Le Maire,'.